

"Questionner l'outre-mer"

Carte blanche au Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS)

"Le concept d'Outre-mer, ancré pour l'essentiel dans une histoire coloniale, véhicule aussi, de longue date, l'idée que la mer est souvent associée à un au-delà, qui prolonge l'espace vécu, ressenti, voire idéalisé ou fantasmé, dans la dimension de ce qui est loin : au-delà de la mer... D'autres terres, d'autres peuples, d'autres cultures, d'autres ressources.

La dimension historique de l'Outre-mer, qui est aussi une dimension spatiale, est à mettre en perspective avec les usages contemporains de cette notion, celle de l'existence de territoires qui, au-delà des mers, sont différents."

Modérateur : François BART Professeur

Université Bordeaux Montaigne, UMR 5115 LAM, CTHS, Académie des Sciences d'Outre-Mer

Objectifs de la conférence :

- **Validité contemporaine du concept ?**
- **Rôle essentiel de la mer dans les Outre-mer : notamment ZEE**
- **Décolonisation intellectuelle des Outre-mer**

Josette RIVALLAIN, maître de conférences honoraire, Muséum d'histoire naturelle/Musée de l'Homme, Paris

Rappel historique :

1- La notion d'outre-mer apparaît au **Moyen-Age** et ne comprend à l'origine que la Méditerranée des Croisés.

Mot qui place l'occident comme pôle (à l'époque on ne crée pas de comptoirs). Puis à la **Renaissance** : Afrique occidentale + Amérique (les Amériques) : à ce moment = 1ère implantations via les comptoirs.

2- XVII puis XVIIIème siècles, raisons économiques, c'est par navire que les européens développent leur économie à l'inverse des populations du reste du monde qui voyagent beaucoup par voie terrestre (Développement Empire Ottoman, Chine etc.)

3- XIX et XXème siècles : Outre-mer = implantation. On va s'implanter à partir des cours d'eau d'où l'importance des bateaux. Ensuite on se "répand" = colonies : implantations armées / objectifs stratégiques : conséquences dans métropole, Expositions universelles (dès milieu XIXème siècle) et coloniales (la plus connue : 1932) / Apparition dans métropole d'objets nouveaux notamment dans le domaine artistique.

1912 : naissance de la société savante : société d'outre-mer : initialement créée en Inde pour transcrire et imprimer des documents pour éviter de les perdre.

1931 : société d'histoire des colonies

1939 : société française d'histoire d'outre-mer

Puis publication d'une revue (initialement 6 fois par an)

Aujourd'hui : "Revue d'outre-mer, histoire coloniale et impériale" / "Revue des sciences d'outre-mer"

Jean-Christophe GAY Professeur des universités, IAE Nice, Université Côte d'Azur

Outre-mer = mot compliqué : tous les termes outre-mer, **DROM-COM** etc. = **mots piégés**

Outre-mer : mot poétique qui renvoie à la marine à voiles, mot que l'on retrouve dans la langue créole.

Il faut chercher à décoloniser notre lexique.

En France, le mot Outre-mer apparaît dans l'entre-deux-guerres car pendant cette période on voit déjà dans les années 30 l'envie de transformer le terme colonie par outre-mer.

1946 : ministère des colonies devient le ministère de l'outre-mer.

DOM-TOM, créé en 1946, on va le voir dans tous les médias / dans vocabulaire des médias = jusqu'à aujourd'hui.

Depuis 2003 le terme DOM-TOM n'existe plus on parle de Collectivités d'Outre-Mer. Pourtant le terme DOM-TOM est encore utilisé, il renvoie à un imaginaire collectif.

Outre-mer : singulier ou pluriel ?

en 2009, pour la première fois on dit "les outre-mer"

en 2012 : Ministère **des** outre-mer

Le passage au pluriel est lié à une mauvaise conscience, cela dit que l'on prend en compte la diversité et l'histoire.

Rester au singulier = arrière plan colonial trop prononcé.

NB : Outre-mer c'est un peu à la France ce que sont "les provinces" à Paris (aujourd'hui de moins en moins on utilise plus les termes "régions").

Outre-mer renvoie à un centre : la Métropole = lourd de sens et pose problème aux élus des outre-mer. : Ils veulent "France hexagonale" contre le terme "métropolitain" = incarnation du pouvoir et exacerbe les tensions en outre-mer.

Ces termes sont donc très problématiques.

Aujourd'hui, le terme utilisé est "ultra-marin" (comme les "ultras" de l'OM) :

Apparaît fin des années 2000 et en 2009 dans le Larousse illustré = **très récent**, pendant la présidence Sarkozy

Substantif administratif qui rentre progressivement dans le langage. En parallèle, **UE**, depuis 1997, traité d'Amsterdam : "**ultra-périphérie**"

NB : tous les termes avec préfixe-"faux" pour la botanique pendant deux siècles.

Système de comparaison dépréciatif : Métropole = top / outre-mer = faux

Terme lointain, "France exotique" = problème

Au XVIIIème siècle on parlait de France équinoxiale

Aujourd'hui et dans le futur, parlera-t-on de France hexagonale et France extra-hexagonale ?

[Jean DU BOIS DE GAUDUSSON Professeur émérite Université de Bordeaux, Académie des Sciences d'Outre-Mer, UMR 5115 LAM - Juriste](#)

Outre-mer dans le passé = relégué, en marge du droit jusqu'en 1946.

A partir de 1958, les colonies (à l'époque territoire d'outre-mer) = mouvement des indépendances, du coup outre-mer se réduit.

Outre-mer = statut juridique particulier qui pose de nombreuses questions

Collectivités d'outre-mer = 12 (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, saint Barth, Saint Martin, Saint Pierre et Miquelon, Polynésie française, Wallis et Futuna, Nouvelle-Calédonie et TAAF)

Ces "confettis d'Empire" valent une fortune : Importance économique très importante

Donc rôle du droit très important dans ces collectivités d'outre-mer.

Outre-mer = des institutions avec des spécificités qui évoluent. Ce qui se passe en outre-mer pourrait être considéré comme une sorte de modèle qui interpelle la Métropole.

Le droit outre-mer = attachement à la république voulu, imposé ou forcé.

Deux principes :

1- Intégration accrue des territoires dans système juridique de la France / attachement des outre-mer au système juridique français.

2- Prise en compte des particularités locales = très particulier / Complexité : multiplication des statuts, cela va très vite.

Multiplication des acteurs : participe à la fabrique de leurs institutions : des statuts à la carte / sur mesure

+ choc des interprétations, ce qui rend très difficile l'élaboration et l'application

République /Autonomie / décolonisation : tout est sujet à débat.

Dans droit outre-mer : la présence de la métropole : de nombreuses évolutions du côté de la métropole reprennent ces nouveaux éléments, différents degrés de reconstruction = revanche des outre-mer sur les questions des politiques discriminatoires, pluralismes, diversité, plus de pouvoir aux régions etc.

Donc sous les influences des outre-mer, la Métropole bouge. On s'y intéresse de plus en plus.